



SUJET : INFORMATIQUE HOPITAL CLINIQUE MEDASYS

Thales Services va céder sa branche santé à Medasys

GIF-SUR-YVETTE (Essonne), 19 janvier 2009 (APM) - Thales services va céder sa branche santé, qui gère le développement de systèmes d'information et de logiciels pour les établissements de santé, à l'éditeur informatique Medasys, a indiqué lundi Jean-Marie Lucani, président de Medasys.

Le président de Medasys a reçu pendant une heure et demie lundi après-midi la ministre de la santé, Roselyne Bachelot, dans ses locaux de Gif-sur-Yvette (Essonne), pour une présentation de l'activité de la société, qui se revendique comme principal éditeur français de logiciels médicaux hospitaliers.

Interrogé à l'issue de sa visite lors d'un point presse par l'APM sur le possible transfert de la branche santé de Thales services à Medasys (cf dépêche APM VGLLM004), Jean-Marie Lucani a indiqué que la cession avait été avalisée mercredi 14 janvier par le comité d'entreprise de sa concurrente.

"Le CE de Thales du 14 janvier a donné quitus pour cette cession. Les clients concernés doivent signer des avenants de transfert, puisque nous avons des marchés publics et donc pour la cession de ce fonds de commerce, chacun des hôpitaux doit signer un accord de transfert", a expliqué Jean-Marie Lucani.

"Nous avons rencontré les grands hôpitaux qui sont principalement [concernés], l'Hôpital européen Georges Pompidou (HEGP, AP-HP, Paris), les hôpitaux universitaires de Strasbourg, le CH de Pontoise et le CHU de Rennes et ils ont donné leur accord pour ce transfert, qui sera rétroactif au 1er janvier et effectif dans les semaines qui viennent", a-t-il précisé.

Une vingtaine de personnes sont concernées par ce transfert de la branche santé de Thales services, qui représente un carnet de commandes de 12 millions d'euros, a-t-il ajouté, sans préciser le montant de l'acquisition.

Pour les deux sociétés, qui collaborent sur de nombreux projets, ce rapprochement est l'un des moyens de solder le contentieux qui s'est déclaré entre elles depuis la résiliation du contrat conclu pour le déploiement du système d'information du domaine patient de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), marché dénoncé par l'AP-HP en décembre 2007 (cf dépêche APM CBKLL003).

Thales et Medasys avaient initié en mai 2007 un partenariat industriel octroyant à Thales un droit de licence et de distribution pour l'offre DxCare* pour les établissements de plus d'un millier de lits en France et en Europe, rappelle-t-on (cf dépêche APM SNKET002).

Thales services, joint par l'APM en fin de journée, n'était pas en mesure d'apporter des précisions sur la cession.

Medasys, société cotée créée en 1981, compte 150 salariés et devrait atteindre un chiffre d'affaires de 14,5 milliards d'euros en 2008 "avec un résultat positif", selon le

dossier remis lundi à la presse.

Oseo lui a accordé début janvier la qualification "entreprise innovante", ce qui lui permet d'être accessible aux investissements par les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI).

Les logiciels développés par Medasys, dont son produit phare DX Care*, sont présents dans 250 établissements de santé publics ou privés, dont 17 CHU. Medasys dispose par ailleurs de filiales en Belgique et au Japon, où elle est présente dans l'imagerie médicale.

La ministre de la santé, Roselyne Bachelot, a salué lors de sa visite le "dynamisme" de Medasys, dont la "réussite prouve que les entreprises françaises peuvent être innovantes et reconnues comme telles, en France aussi bien que sur le marché mondial".

A cette occasion, Roselyne Bachelot a rappelé "toute l'importance [qu'elle] accorde aux systèmes d'information de santé, en tant que facteur de croissance économique, mais aussi comme progrès de notre système de santé".

vg/cd/APM polsan
redaction@apmnews.com

VGMAJ002 19/01/2009 19:13 ACTU